



L'école n'est pas une entreprise ! L'éducation n'est pas une marchandise !

✉ 23, rue Lakanal 34090 Montpellier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Montpellier, le 8 janvier 2021,

À
Monsieur MAUNY, DASEN de l'Hérault

Copie à
Madame BOUCARD, responsable du service des personnels enseignants

Objet : pré-positionnement sur les postes dédoublés

Monsieur le DASEN,

A la suite de la diffusion du courrier et de la fiche de pré-positionnement sur les postes dédoublés, SUD éducation 34 souhaite partager avec vous les interrogations et inquiétudes des collègues.

Concernant les enseignants **en poste dédoublé et à titre définitif**, ceux qui ne souhaitent pas participer au mouvement ne comprennent pas s'ils doivent remplir cette fiche pour rester sur leur poste. Ils ont besoin de cette précision.

Plusieurs collègues se demandent si ce **mouvement est exclusif du mouvement classique** : a priori rien n'empêche un collègue de se positionner sur les postes dédoublés, puis de participer au mouvement des postes non profilés ; en effet bien des situations personnelles et professionnelles peuvent évoluer entre février et la date du mouvement départemental... Cependant une confirmation institutionnelle serait plus que bienvenue.

Le courrier d'accompagnement parle d'**affectations en amont du mouvement** : l'administration crée donc un mouvement avant le mouvement. Nous souhaitons rappeler que chaque personnel doit rester libre de participer au mouvement départemental, sans risquer de rupture d'égalité dans le cadre de la mobilité.

Respecter l'égalité de traitement des personnels et simplifier la procédure aurait pu conduire l'administration à envisager l'arrêt du profilage exponentiel de postes, qui confronte les personnels administratifs et enseignants à des casse-têtes de plus en plus compliqués.

Un seul mouvement, avec tous les postes accessibles au même moment : c'est beaucoup plus simple. C'est ce que nous vous demandons.

Nous restons disponibles pour développer plus précisément les inquiétudes des personnels, et espérons vos précisions sur ce sujet au plus vite, afin de rassurer et éclairer nos collègues.

Nous vous prions, Monsieur le DASEN, de bien vouloir agréer l'expression de notre attachement au service public d'Éducation Nationale ainsi qu'à la défense des droits de ses personnels.